

BULLETIN d' ADHESION 2009 - 2010

pour les athlètes majeurs section de BELLEY

à renvoyer **impérativement** à l'adresse suivante **pour mise à jour du fichier** :
A.S.A. – secrétariat - 57, route de Droise 73100 Grésy-sur-Aix

NOM : Prénom :
Date de naissance : lieu de naissance : nationalité :
Profession : **ou** études pour l'année à venir
Spécialité athlétique : (facultatif) n° de licence (athlète adhérent l'an passé)
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : tél. travail : mobile :
e-mail :

Ce bulletin d'adhésion, complété et signé, accompagné d'un **certificat médical** et de votre **cotisation** pour l'année en cours, vous permet d'être inscrit comme membre actif de l' A.S.AIX-les-BAINS.

Vous bénéficiez ainsi des avantages liés à cette inscription : assurance, utilisation gratuite des installations sportives réservées à l'ASA, salle de musculation de l'ASA, prise en charge par le club des frais inhérents aux compétitions.

date : signature de l'intéressé :

ci-joint : photocopie de la carte d'identité de l'athlète

✂..... (partie à conserver)

CERTIFICAT MEDICAL obligatoire et datant de moins de 3 mois

Fournir un certificat de non contre-indication pour la pratique de l'athlétisme en compétition établi par le médecin traitant

pour régler sa COTISATION ANNUELLE , choisir l'une des deux options suivantes :

(plus de la moitié de cette cotisation est reversée à la Fédération qui a encore augmenté ses tarifs pour 2010)

chèque de 110 € (ordre : ASA) OU : deux chèques : 60 € (débit en octobre 2009) et 50 € (débit en février 2010)
pour une 2^{ème} personne de la même famille s'inscrivant à l'A.S.A. = 100 €

Cette cotisation permet de bénéficier de nombreux avantages :

- * assurance personnelle pour vos entraînements et compétitions
- * gratuité pour l'utilisation des installations sportives d'Aix-les-Bains aux jours et heures réservés à l'ASA, ainsi que la salle de musculation
- * suivi des entraînements
- * accès au club house de l'ASA (ferme Blanchard, à l'hippodrome) – possibilité de location du club house à titre personnel
- * **prise en charge par le club des frais inhérents aux compétitions : transports, hébergement, nourriture**

CARTE RHONE-ALPES « M'ra »

Afin de favoriser la pratique sportive, la Région apporte une aide aux jeunes de 16 à 25 ans inscrits dans un établissement de Rhône-Alpes : lycée, centre d'apprentissage, BEP, CAP, BTS et classe préparatoire.

Pour obtenir cette carte nominative (à puce numérotée), l'intéressé doit s'adresser à son établissement.

Il pourra ainsi bénéficier d'une aide de **30€** venant en déduction de la cotisation (nous communiquer le numéro de cette carte)

Pour bénéficier de cette aide, la date limite est fixée au mois de mai 2010.